

DROITS DE L'HOMME ET CONTROLE PARLEMENTAIRE SOUS LE PNUD

Le Parlement européen m'a sollicitée afin d'intervenir du 18 au 20 juin dernier devant des parlementaires de l'Assemblée constituante tunisienne dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le Développement.

J'ai, en introduction de mon propos, rappelé que le respect des droits de la personne et de la dignité, ainsi que des principes de liberté, de démocratie, d'égalité et d'État de droit, sont les valeurs communes à tous les États membres de l'Union européenne. L'Europe repose sur des valeurs, qui font chacune l'objet d'un texte : La dignité, les libertés, l'égalité, la solidarité, la citoyenneté, la justice,...

J'ai donc expliqué les principes de la charte des Droits fondamentaux ainsi que les Trois objectifs essentiels à atteindre : l'universalité, l'individualité, la justicialité. J'ai ensuite rappelé qu'en ce qui concerne la protection des Droits, le Traité repose notamment sur l'article 2.

J'ai souligné que la Commission européenne a proposé, le 11 mars dernier, à la demande du Parlement européen, un nouveau mécanisme de contrôle de l'État de droit dans l'UE «l'Alarm agenda» pour faire face aux menaces qui pourraient peser sur l'État de droit dans n'importe lequel des 28 États membres de l'Union européenne. Et j'ai ajouté que l'article 7 était le dernier recours pour assurer le respect des valeurs de l'UE.

J'ai ensuite fait remarquer que les lois sur papier ne changent pas nécessairement la situation sur le terrain. Les mesures d'austérité résultant de la crise économique ont soulevé dans l'Union européenne des préoccupations relatives aux droits fondamentaux et j'ai donc présenté l'Agence des Droits fondamentaux.

J'ai ensuite précisé que le Parlement européen dressait régulièrement un état des lieux de la situation des droits fondamentaux en Europe et que en ce qui concerne le contrôle parlementaire, il rappelle aux institutions de l'Union et aux États membres qu'ils leur incombent de se conformer à leurs obligations en matière de respect des libertés et des droits fondamentaux.

Le Parlement européen veille à ce que les propositions législatives et les politiques de l'Union soient conformes à la Charte et respectent les droits fondamentaux. Les parlementaires se saisissent des questions qui leur semblent essentielles et peuvent alors présenter un rapport d'initiative.



Bâtiment du Parlement tunisien. Photo © Jessicastjohn

J'ai donné quelques exemples de travail parlementaire, notamment l'audition de 15 experts extérieurs en commission des Libertés publiques, à propos des écoutes à grande échelle par la NSA, l'agence nationale de la sécurité des États Unis.

J'ai précisé que le Parlement européen au travers de sa commission des Libertés civiles est la seule assemblée parlementaire au monde à avoir osé enquêter sur cette affaire.

J'ai ensuite abordé le sujet du contrôle de la protection des données. J'ai insisté sur le fait que le Contrôleur européen de la protection des données et le Contrôleur adjoint sont nommés sur décision conjointe du Parlement européen et du Conseil.

J'ai ensuite fait remarquer que les lois sur papier ne changent pas nécessairement la situation sur le terrain. Les mesures d'austérité résultant de la crise économique ont soulevé dans l'Union européenne des préoccupations relatives aux droits fondamentaux et j'ai donc présenté l'Agence des Droits fondamentaux.

Lors des questions j'ai pu ensuite insister sur le fait que Le Parlement européen est attentif au respect des Droits de la personne, et qu'il a une grande capacité de réaction notamment lors des plénières, par ses questions à la commission, par des interventions orales en début de séance ou par les rapports plus spécifiques concernant les Droits chaque fin de semaine de plénière. Le Parlement européen exerce pleinement son rôle de proposition et de contrôle parlementaire même s'il y a toujours des efforts à réaliser car la perfection n'est pas encore atteinte... Les parlementaires tunisiens ont été vraiment très à l'écoute. Car après l'élaboration de cette belle constitution qui est la leur, il leur reste à réussir la suite, les élections législatives puis l'élection présidentielle. Je leur ai souhaité une pleine réussite.

Martine ROURE
PSE, France (1999-2009)
martine.roure@wanadoo.fr